



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5575<sup>e</sup>** séance

Mercredi 29 novembre 2006, à 12 h 45  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Voto-Bernales . . . . .	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. García Moritán
	Chine . . . . .	M. Li Junhua
	Congo . . . . .	M. Nsemi
	Danemark . . . . .	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Wolcott Sanders
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Lacroix
	Ghana . . . . .	M. Yankey
	Grèce . . . . .	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Qatar . . . . .	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Katanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie . . . . .	M. Galbavý

### Ordre du jour

#### La situation en Somalie

Lettre datée du 21 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2006/913)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 12 h 45.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Somalie**

#### **Lettre datée du 21 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2006/913)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Mohamed (Somalie) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/913, qui contient le texte d'une lettre datée du 21 novembre 2006, adressée par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, par laquelle il transmet le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/921, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Qatar.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1724 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

Cette séance marque la fin de mes fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2006. Je remercie tous les membres du Conseil de la coopération qu'ils m'ont apportée. Ce fut une expérience très intéressante pour moi sur le plan professionnel et très importante pour mon pays. J'espère continuer de participer aux travaux du Conseil en 2007.

*La séance est levée à 12 h 55.*